II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 mai 1981

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

(81/347/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil, du 15 octobre 1979, portant nomination, pour la période se terminant le 14 octobre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Dupuis, portée à la connaissance du Conseil le 28 avril 1981,

vu la candidature présentée le 28 avril 1981,

DÉCIDE :

Article unique

M. C. De Neve est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M. Dupuis pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 octobre 1981.

Fait à Bruxelles, le 12 mai 1981.

Par le Conseil

Le président

G. BRAKS

---

[1] JO n° L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.